

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE PARTICIPATIVE DES SERVITUDES ÉNERGIE DANS LA MUNICIPALITÉ DE STUKELY-SUD¹

Cédric Bourgeois
Université de Sherbrooke

Darren R. Bardati
Bishop's University

Mise en contexte

En 1997, TransCanada Pipelines Limited (TransCan), par l'intermédiaire de sa filiale Trans-Québec et Maritimes (TQM), prend la décision de prolonger ses infrastructures de distribution de gaz naturel en construisant un gazoduc entre Lachenaie et East Hereford. En implantant cette mesure, la compagnie espère ainsi faire du Québec la plaque tournante de la distribution de gaz naturel dans le nord-est du continent américain. Concrètement, le gazoduc sert principalement à alimenter la clientèle de la Nouvelle-Angleterre et à assurer l'alimentation des clients de la rive sud du Saint-Laurent. En traversant les Cantons de l'Est (voir figure 1), le gazoduc a directement affecté plus de 440 propriétaires fonciers, et ce, dans seize municipalités différentes. Pour des raisons financières et temporelles, toutefois, nos efforts de recherche se sont centrés sur un segment de huit kilomètres et demi dans la municipalité de Stukely-Sud où une servitude d'Hydro-Québec existe depuis 1948 et où une servitude de Gaz Métropolitain existe depuis 1983.

C'est donc avec stupéfaction que la population de cette municipalité apprend que TQM prévoit ajouter une troisième servitude au même endroit. Cet ajout aurait comme effet de créer un corridor d'une centaine de mètres de longueur (voir figure 2). Conformément à la réglementation provinciale et fédérale, TQM soumet son plan à diverses procédures d'évaluation d'impact environnemental qui comprennent des séances d'informations et des périodes de consultations publiques. Lors des consultations publiques avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et l'Office national de l'énergie (ONÉ), plusieurs résidents de la municipalité se

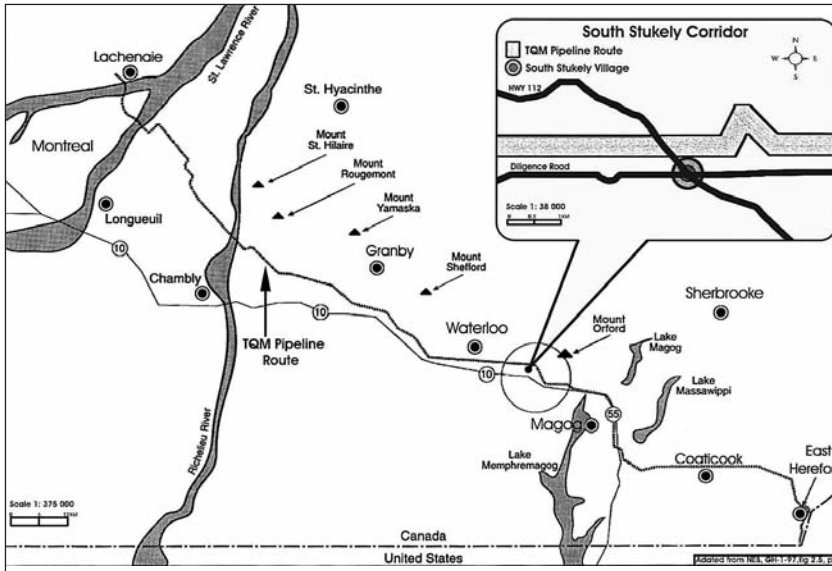


Figure 1.

Carte du trajet du gazoduc de TQM entre Lachenaie et East Hereford avec un agrandissement du segment de la municipalité de Stukely-Sud.

regroupent et tentent en vain de démontrer aux différents commissaires le coût environnemental considérable du tracé sélectionné ainsi que les impacts potentiels du projet sur la qualité de l'environnement. Même si les citoyens réussissent à convaincre les commissaires de l'ONÉ d'effectuer de nouvelles études d'impact environnemental, le tracé est sous peu accepté dans sa quasi-intégrité.

Les objectifs de la recherche

Cette étude tente de déceler et d'isoler les facteurs pouvant influencer la participation des membres d'une communauté dans la gestion environnementale des servitudes d'utilité publique. Concrètement, cette gestion environnementale participative s'établit parallèlement à deux niveaux : d'abord lors de l'élaboration des projets et des processus de consultations publiques et ensuite dans la cogestion quotidienne des infrastructures.

Démarche méthodologique

Au cours de l'été 2003, soit cinq ans après la construction du gazoduc, 45 entrevues ont été réalisées avec des propriétaires fonciers, des organismes non gouvernementaux, des porte-parole de la compagnie propriétaire du gazoduc, et des représentants de différents paliers

gouvernementaux. Ces entrevues ont été structurées afin de répondre à deux catégories de questions spécifiques. La première catégorie de questions a porté sur les préoccupations actuelles et futures des citoyens lors de la phase de planification du gazoduc. La deuxième catégorie a traité de l'implication des acteurs locaux dans le processus décisionnel au moment de l'élaboration des projets ainsi que le rôle de la population dans la gestion quotidienne des infrastructures.

Résultats préliminaires : préoccupations des citoyens

Bien que la raison d'être des consultations publiques soit de permettre à tout citoyen d'émettre son opinion sur les projets pouvant influencer sa qualité de vie, plusieurs résidents interrogés se sont sentis floués lors des rencontres de consultation des citoyens – leurs voix se perdant dans la complexité administrative. En effet, questionnés sur leur participation aux consultations publiques du BAPE et de l'ONÉ, la majorité des résidents ont mentionné que l'unique utilité de celles-ci était de donner à la population une illusion de pouvoir.



Figure 2.

« Des propriétaires estriens en colère contre le projet de gazoduc de TQM. » Certains médias régionaux ont rapidement réalisé que le passage probable du gazoduc dans les Cantons de l'Est créait déjà une certaine frustration chez les citoyens. Le titre de cet article reflète avec justesse l'opinion de plusieurs résidents estriens. Tiré du journal The Record, 11 août 1997.



Figure 3.

Lors du passage du gazoduc, plusieurs zones humides, comme celle-ci, ont été détruites. Cette destruction entraîne invariablement une diminution de la biodiversité. Photo : Darren Bardati.

Essentiellement, ceux-ci ont critiqué la tangente informationnelle que prennent souvent les processus consultatifs. Après cinq ans, il est indéniable que l'impact le plus pernicieux de la construction du corridor a été le grand sentiment d'impuissance ressenti par la majorité des propriétaires fonciers quant aux mécanismes d'évaluation d'impact environnemental auxquels ont été soumis les services d'utilité publique. De plus, confirmant les craintes des critiques du projet du gazoduc, l'analyse préliminaire des résultats démontre que l'élargissement du corridor des servitudes d'utilité publique a été accompagné, à long terme, d'une dégradation relative de la qualité de vie de la majorité des propriétaires fonciers de Stukely-Sud. Cette dégradation est attribuable à l'augmentation considérable de véhicules motorisés (tel que les véhicules tout-terrains et les motoneiges), à la diminution de la diversité faunique (voir figure 3) et à l'insécurité psychologique causée par les dangers reliés à la présence du gazoduc.

Cogestion d'un corridor faunique envisagé

Moins désillusionnée que certains, une minorité de propriétaires fonciers du corridor de Stukely-Sud est déterminée à développer une méthode de gestion participative entre le regroupement de citoyens et les services d'utilité publique. Quoique présentement à l'état de la

planification, l'objectif du regroupement est de transformer ce corridor en un corridor faunique cogéré par les trois services d'utilité publique en question. Bien que cette idée innovatrice semble avoir un riche avenir, son implantation immédiate est limitée par plusieurs obstacles importants. Lors de l'analyse préliminaire des données, les diverses utilisations de ce corridor par une multitude d'acteurs constituent une barrière importante à la participation publique dans la gestion environnementale de ces servitudes. En effet, malgré la bonne volonté des résidents impliqués dans le développement du corridor faunique, la question de l'utilisation de ce corridor demeure épineuse. Aujourd'hui, alors que plusieurs résidents emploient le corridor pour la culture céréalière, le pâturage de bovins ou la chasse, d'autres laissent tout simplement cette terre en friche et n'en font aucun usage. En théorie, il faut prendre en considération les diverses rôles de ce corridor. Par conséquent, qu'il soit converti en piste cyclable, transformé en sentier d'observation et d'interprétation faunique, ou tout simplement laissé tel quel, il faudra tout d'abord tenter de répondre aux besoins de tous. Cependant, un consensus entre les propriétaires fonciers semble *a priori* difficile à obtenir.

Le manque apparent de cohésion entre les différents services d'utilité publique est un autre facteur paralysant l'implantation du corridor faunique puisqu'il ralentit invariablement sa progression. Toujours prédisposés à s'associer lors d'un projet d'importance, il semble toutefois que les différents services d'utilité publique perdent leur bonne volonté au moment de réaliser des projets favorisant une gestion participative de leurs infrastructures. Or, pour assurer la réalisation du projet de corridor faunique, il faudra que les sympathisants du projet s'entendent conjointement avec Hydro-Québec, Gaz Métropolitain et TQM.

Le troisième facteur limitatif lié à la création d'un corridor faunique est l'existence d'une zone grise concernant les répercussions sociales d'un tel corridor dans la législation québécoise. Présentement, il n'existe aucune initiative, ni programme gouvernemental qui s'adapte aux particularités d'une conservation faunique en milieu privé et qui serait assujetti aux servitudes mentionnées précédemment. Cependant, puisque le gouvernement affirme appuyer les préceptes du développement durable, il doit s'ajuster aux nouvelles idées qui favorisent la gestion participative environnementale.

Conclusion

Enfin, bien que l'analyse de l'ensemble de données n'est pas terminée, il semble évident que d'importants facteurs limitatifs, mais non

insurmontables, sont associés à l'implication de la communauté dans la gestion environnementale des servitudes d'utilité publique. Par exemple, une plus grande transparence dans les processus de consultations publiques permettrait aux résidents mécontents de faire à nouveau confiance aux procédures d'évaluation d'impact environnemental. D'autre part, l'implication des citoyens doit devenir un phénomène répandu pour que la gestion participative soit intégrée dans la planification et la gestion à long terme de projets d'envergure des services d'utilité publique. Finalement, l'élément principal pour concrétiser l'aménagement du corridor faunique à Stukely-Sud est de préconiser l'émergence d'idées qui répondent aux besoins de tous les acteurs impliqués.

NOTES

- 1 Il est important de noter que cet article est un rapport de recherche préliminaire présentant de façon succinct la progression du projet de recherche et celui de sa concomitante analyse.